



Recours mauvais DPE ELECTRICITE

Par pauline3259

Bonjour,

J'ai acheté un appartement, cela fait un peu plus d'un mois que j'habite dedans. J'ai acheté via une agence immobilière.

Ce week-end, le courant a sauté plusieurs fois. En le remettant en route, j'ai entendu un bruit de grésillement et une odeur de brûlé. Nous avons eu le réflexe de couper le courant, en effet le fil rouge du différentiel a cramé et on voit même une trace de brûlé sur le différentiel.

J'ai fait intervenir un électricien, qui a constaté que l'installation électrique était défectueuse, le fil rouge et le fil bleu était inversé et les fils utilisés n'étaient pas à la bonne puissance. IL m'a confirmé qu'une incendie potentielle aurait pu arriver.

Avant de contacter l'électricien, j'ai demandé à l'agent immobilier qui m'a vendu l'appartement le nom de la société d'électricité qui avait fait l'installation du différentiel. Il s'est renseigné auprès du propriétaire qui a répondu qu'il "n'y avait pas de société", en clair, ils ont bidouillé par eux même, sans habilitation.

En lisant le DPE électricité de plus près, celui ci stipule que certains points n'ont pas pu être vérifié le jour de la visite car il n'y avait pas de courant... A la fin du DPE il est conclu : "Certains points n'ont pas pu être effectué, de ce fait la responsabilité du propriétaire reste pleinement engagée...."

Voici donc plusieurs questions face à cette problématique:

- Le diagnostiqueur a-t'il le droit de faire un rapport de la sorte si les conditions ne sont pas présentes pour faire un rapport complet (pas de courant, c'est facile)?
- Même s'il n'y avait pas de courant, sa compétence devrait normalement être de constater quand même que les fils utilisés et l'installation n'était pas fiable?

Plus loin, j'ai lu que si les conditions ne permettent pas de réaliser un diagnostic complet, il doit demander à revenir avec le courant pour compléter son rapport. Dans ce cas, le fait que le rapport ne soit pas complet relève du propriétaire qui a vendu l'appartement ou de l'agence immobilière qui a fermé les yeux sur le DPE?

Je vous remercie d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

J'ai acheté via une agence immobilière.
et donc avec le notaire du vendeur ?

le DPE électricité

Vous voulez dire le "diagnostic électricité".

Il aurait été judicieux de le lire AVANT de signer la vente, de poser des questions, et même d'exiger un rabais ou des travaux.

A savoir : la plupart des contrôles sont quand même possibles sans alimentation.

Ayant reçu ces diagnostics avec le compromis, et vous ne les ayez pas lus ou mal compris, ceci exonère le vendeur.

Sauf si vous démontrez qu'il a sciemment dissimulé des anomalies.

Il semble que vous soyez victime de votre propre négligence.

Avez-vous estimé le montant des travaux nécessaires pour remédier à ces problèmes ?